

## TE38

### COMITE SYNDICAL du 10 mars 2025

#### DELIBERATION N° 2025-023

#### Axes stratégiques 2025-2026

Le lundi 10 mars 2025, à dix-sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, en présence de :

- 102 délégués représentant les communes adhérentes au Collège 1 représentant 102 voix  
Avaient donné pouvoir 1 délégué de communes représentant 1 voix
- 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de la Métropole représentant 0 voix
- 1 délégué des communes adhérentes au Collège 2 représentant 1 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix
- 0 délégué des communes adhérentes au Collège 3 représentant 0 voix  
Avaient donné pouvoir 0 délégué de communes représentant 0 voix

Vu la feuille fixant les orientations 2020-2026 adoptée lors du Comité Syndical du 27 septembre 2021 ;

TE38 a un rôle d'aménageur des territoires fondé sur les quatre principes politiques que sont :

1. Promouvoir la solidarité urbain / rural
2. Mutualiser l'ingénierie territoriale
3. Garantir la péréquation
4. Favoriser le mix énergétique

Pour mémoire en début de mandat, à l'issue d'étapes de concertation, de groupe de travail, d'arbitrages et de validation du Bureau et du Comité Syndical de septembre 2021, une feuille de route pour 2020-2026 avait été établie pour guider l'action politique.

Par cette délibération, il est proposé de mettre à jour et de réaffirmer les grands axes pour la fin de mandat, en bénéficiant des dernières avancées et chiffrages des actions pour les deux dernières années 2025-2026.

Ainsi, le projet de mise à jour de la feuille de route a été composé des étapes suivantes :

- Le Président de TE38 a missionné les services de TE38 pour actualiser la feuille de route initiale compte tenu des nombreux projets réalisés depuis et de préciser les attendus restants pour les deux prochaines années.
- En novembre 2024, sur la base du travail proposé, le Comité Exécutif a procédé aux arbitrages et a fait évoluer les deux grands axes initialement définis en trois axes, intégrant de manière plus précise les nombreuses avancées effectuées pendant les quatre premières années du mandat.

#### 3 axes stratégiques fondent l'action 2025-2026 :

Concernant le premier axe stratégique, «*Agir pour un aménagement du territoire équilibré, solidaire et durable* », le but est de maintenir une qualité d'alimentation électrique et gazière optimale, en contrôlant rigoureusement l'action des concessionnaires. Il repose sur un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) ciblant les

zones sensibles et la fiabilisation des infrastructures. La médiation auprès des communes permet de résoudre les litiges et d'anticiper les projets d'urbanisme. L'enfouissement des réseaux et le remplacement des câbles vétustes renforcent la résilience face aux intempéries. La coordination avec des opérateurs divers (télécoms, fibre) évite le dédoublement des chantiers et favorise un aménagement cohérent. Les investissements pour le réseau de distribution électrique, évalués à 18 M€ par an par TE38 et 8 M€ par an par ENEDIS dans le cadre de notre PPI, doivent conjuguer exigences techniques et respect de l'environnement. La solidarité territoriale, en milieu rural comme urbain, assure une distribution d'énergie plus juste. Enfin, l'objectif final est de concilier performance, sécurité et sobriété pour accompagner la transition énergétique.

Concernant le deuxième axe stratégique, « **Promouvoir l'efficacité et la sobriété énergétique** », TE38 vise la rénovation massive des bâtiments publics grâce au nouveau service BATIWATT, pour réduire les consommations et moderniser les installations. Un suivi précis (capteurs connectés) et un soutien financier (ISERENOV') encouragent les communes à s'engager dans des projets ambitieux. Les achats groupés d'énergie (gaz et électricité, avec option verte) permettent de maîtriser les coûts et de simplifier les démarches contractuelles. Un diagnostic énergétique rigoureux prépare l'avenir, notamment face à l'éventuelle fin des tarifs réglementés. La sensibilisation des élus et des agents favorise l'adoption de pratiques responsables et durables. Cette démarche améliore le confort des usagers, limite l'empreinte carbone et consolide la résilience économique des territoires. Enfin, l'accent mis sur la sobriété renforce la cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux de transition.

Concernant le dernier axe stratégique, « **Favoriser la transition énergétique, l'innovation et la production d'énergies renouvelables** », l'objectif est de renforcer la mobilité décarbonée via le réseau EBORN, avec près de 280 bornes déployées d'ici fin 2026, soit une borne tous les 5 à 10 km. Une maintenance exigeante et une bonne gouvernance financière garantissent la fiabilité du service et son accessibilité tarifaire. L'éclairage public sera renouvelé avec 70 % du parc déployé en LED d'ici 2026. Il bénéficiera de la télégestion et d'extinctions ciblées pour lutter contre la pollution lumineuse. Dans le même esprit, la biodiversité est préservée grâce aux trames noires et à des températures de couleur adaptées. TE38 et la SEM ENERG'ISERE encouragent le déploiement d'énergies renouvelables en impliquant les élus dès la conception des projets. Un accompagnement technique et financier soutient les collectivités dans leurs schémas directeurs d'énergies renouvelables. Le mix énergétique privilégié renforce la résilience globale du réseau en diversifiant les sources de production. Enfin, la mutualisation des compétences et des financements consolide la transition écologique au niveau local.

Ces trois axes stratégiques réaffirment une décision politique forte pour les deux dernières années 2025 et 2026. Ils permettent de préciser certains objectifs définis dans la feuille de route initiale du mandat 2020-2026 avec une vision clarifiée, actualisée et précisément chiffrée. Ces orientations finiront d'être déclinées pour chaque nouvelle action dans un projet de délibération cadre qui sera soumis au vote des membres du comité syndical ou par délégation au Bureau de TE38.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité (104 voix Pour - Collège 1,2,3) :

#### DÉCIDENT

- De valider les axes stratégiques 2025-2026 ;
- De prendre acte de la déclinaison des orientations en plan d'actions qui seront soumises au vote des membres du comité syndical ou par délégation au Bureau de TE38.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT

[www.te38.fr](http://www.te38.fr)

*Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)*